

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

Donnerstag (Nachmittag), 16. September 2021 / Jeudi après-midi, 16 septembre 2021

Direktion für Inneres und Justiz / Direction de l'intérieur et de la justice

**78 2019.JGK.2993 Gesetz
Gesetz betreffend die Handänderungssteuer (HG) (Änderung)**

**78 2019.JGK.2993 Loi
Loi concernant les impôts sur les mutations (LIMu) (Modification)**

1. Lesung / 1^{re} lecture

Fortsetzung / Suite

Le président. Nous revenons à l'affaire du point numéro 78 : je salue le retour de Mme la conseillère d'Etat Evi Allemann et ses collaborateurs – visiblement non –, elle est toute seule. Ce matin, nous avons conclu le débat de principe.

Nous allons maintenant passer à l'examen de détail de la loi. Est-ce que la proposition de renoncer à la seconde lecture est contestée ? – Ce n'est pas le cas. Vous pourrez y revenir à la fin si vous le souhaitez.

Detailberatung / Délibération par article

I.

Art. 6a (Titel) / Art. 6a (titre)

Stillschweigende Annahme / Adoption tacite

Art. 6a Abs. 2 (neu) / Art. 6a, al. 2 (nouveau)

Antrag FiKo-Mehrheit (Lanz, Thun) und Regierungsrat

Eine Verbindung von Kauf- und Werkvertrag im Sinne von Absatz 1 liegt vor, wenn beim Abschluss des Kaufvertrags eine vertragliche Bindung zwischen der Veräusserin oder dem Veräusserer oder einer dieser oder diesem nahestehenden Person und der Erwerberin oder dem Erwerber hinsichtlich eines aktuellen oder künftigen Werkvertrags besteht.

Proposition majorité de la CFin (Lanz, Thun) et Conseil-exécutif

Un lien entre le contrat de vente et le contrat d'entreprise au sens de l'alinéa 1 existe lorsqu'un engagement contractuel entre l'acquéreur ou l'acquéreuse et l'aliénateur ou l'aliénatrice ou une personne qui lui est proche a été pris concernant un contrat d'entreprise actuel ou futur.

Antrag FiKo-Minderheit (Imboden, Bern)

Geltendes Recht

Proposition minorité de la CFin (Imboden, Berne)

Droit en vigueur

Le président. Je laisse la parole à M. le député Lanz – qui ne souhaite pas la prendre. Mme Imboden ? ... qui n'écoute pas, donc, elle ne veut pas la prendre. Est-ce que ... ? – Non plus.

Donc, nous allons voter : les député-e-s qui acceptent la proposition de la majorité de la CFin et du gouvernement votent oui – Ah, Madame Imboden ? – Non, ok. ... votent oui, celles et ceux qui soutiennent la proposition de la minorité de la commission votent non.

Abstimmung / Vote

2019.JGK.2993: Art. 6a Abs. 2 (neu) / art. 6a, al. 2 (nouveau)

Antrag FiKo-Mehrheit und Regierungsrat (Ja), Antrag FiKo-Minderheit (Nein)

Proposition majorité de la CFin et Conseil-exécutif (oui), proposition minorité de la CFin (non)

Annahme Antrag FiKo-Mehrheit und Regierungsrat /**Adoption proposition majorité de la CFin et Conseil-exécutif**

Ja / Oui 97

Nein / Non 45

Enthalten / Abstentions 0

Le président. Vous soutenez la proposition de la majorité de la CFin et du gouvernement. Nous ne votons pas sur la proposition de la CFin puisque la proposition de la CFin et du gouvernement correspond à un nouvel article qui n'est pas voulu par la minorité de la commission.

II. (Keine Änderung anderer Erlasse) / (Aucune modification d'autres actes)

III. (Keine Aufhebung anderer Erlasse) / (Aucune abrogation d'autres actes)

IV. (Inkrafttreten) / (Entrée en vigueur)

Stillschweigende Annahme / Adoption tacite

Le président. Est-ce que vous souhaitez une deuxième lecture ? Je vous repose la question. – Ce n'est pas souhaité.

Titel und Ingress / Titre et préambule

Stillschweigende Annahme / Adoption tacite

Le président. Nous allons donc passer au vote final : les député-e-s qui acceptent les modifications législatives votent oui, celles et ceux qui les refusent votent non.

Schlussabstimmung / Vote final

2019.JGK.2993: 1. und einzige Lesung / 1^{re} et unique lecture

Annahme / Adoption

Ja / Oui	98
Nein / Non	46
Enthalten / Abstentions	0

Le président. Vous avez accepté les modifications législatives liées à la loi concernant les impôts sur les mutations (LIMu).